

L'INFLUENCE RÉGIONALE DE NICE

Par B. VIEVILLE

La délimitation du domaine de l'influence d'une ville constitue une des préoccupations majeures de la Géographie des Villes. Cette recherche présente un grand intérêt quand il s'agit d'une grande cité, comme c'est le cas de NICE, intérêt qui s'est augmenté du fait que notre ville est avant tout une capitale touristique sans grand environnement et sans grande vocation agricoles ou industriels. Dans ces conditions, le problème même de l'existence d'une véritable région centrée sur la cité se pose. Il est bon de rappeler en outre, que la présence de Marseille qui exerce une sorte de tutelle sur Nice, n'est pas faite pour donner à la capitale de la Côte d'Azur l'autonomie suffisante pour réaliser un ensemble régional bien structuré et dynamique.

Le rattachement du Comté de Nice à la France, il y a un siècle, est à l'origine du remarquable développement et de la spécialisation de cette portion du territoire national. La douceur hivernale au début, la vogue des vacances estivales ensuite, la fonction de résidence permanente enfin, ont entraîné un grand développement de la population, en même temps que

les transformations de l'agriculture et une petite industrie se manifestaient pour satisfaire ou bénéficier des conditions nouvelles.

Comme toutes les villes régionales, Nice a tissé et tisse encore un certain nombre de liens de services mutuels dont la trame constitue justement la région niçoise. Cependant, il faut rappeler que cet extrême Sud-Est de la France est vigoureusement contrasté; en effet, il oppose à un littoral très densément peuplé et très riche, même si l'on tient compte du caractère assez artificiel de cette richesse, un arrière-pays Montagneux vide de population, sans industrie et dont l'agriculture a toujours été très pauvre. Nice a ainsi d'autant plus de mal à réaliser une région forte et bien charpentée que son arrière-pays est défavorisé; d'une part, il ne ravitaille que très médiocrement la Côte d'Azur; d'autre part, il ne constitue qu'un très faible marché pour les activités niçoises.

Les divers liens existant entre la ville et sa région, sont de nature et de forme variée. Il est possible de distinguer les relations liées à la population, celles relatives à l'approvisionnement, celles de nature économique, les relations nées des services. Tous ces liens se matérialisent par des communications terrestres, maritimes et aériennes. L'étude, la comparaison, la combinaison enfin, de ces divers éléments, conduisent finalement à la définition de la région niçoise, à la définition de l'influence régionale de Nice.

LES CRITERES de l'INFLUENCE REGIONALE.

La population de Nice.

Monsieur Blanchard, dans son ouvrage "Le comté de Nice", a exploité les résultats du recensement de 1954 afin de déterminer l'origine géographique de la population niçoise; nous renvoyons à cet ouvrage qui analyse avec précision les divers apports locaux, régionaux et internationaux. Pour notre part, nous nous sommes intéressés à l'étude des matrices cadastrales générales des communes des Alpes-Maritimes, des Basses-Alpes et du Var. ces documents, bien que de nature fiscale, fournissent cependant des renseignements utiles qui rejoignent ceux de M. Blanchard. La présence de contribuables niçois inscrits aux cadastres des communes peut signifier, tout d'abord, qu'un certain nombre d'originaires de la campagne ont émigré vers la ville et ne conservent un bien rural que pour leurs fins de semaine et leurs vacances; c'est ce qu'on appelle "une campagne". Il peut s'agir également de citoyens qui ont fait l'acquisition de propriétés pour la satisfaction des mêmes besoins. Bien qu'il soit difficile de faire le partage entre les deux aspects, cette étude montre des liens entre la ville et sa région.

Les chiffres que nous donnons expriment, en pourcentage, la proportion des contribuables niçois par rapport à l'ensemble des contribuables.

Les Alpes-Maritimes :

- De 35 à 25%, du total des contribuables: Contes 35; Levens 29; canton de Nice (Nice exceptée) 27,5; Roquebillière et Roquesteron 27; Villars 26,7; L'Escarène 25,5.

- De 25 à 10 % du total des contribuables: Lantosque et St-Martin-Vésubie 23; Puget-Théniers 20,6; Vence 20; Coursegoules 18; St-Sauveur s/Tinée 17,5; Sospel 15,4; St-Etienne de Tinée 14,6; Guillaumes 14,3; Cagnes/mer 13,75; Breil 12; St-Auban 10.

Au-dessous de 10% du total des contribuables: Villefranche 8; Tende 7,6; Le Bar /Loup 7; Cannes 6,7; Menton 5,6; St-Vallier 5; Antibes 4,3; Beausoleil 3; Grasse 2,5; Le Cannet 1,8.



Il n'est pas surprenant de trouver en tête du classement, les cantons les cantons proches de Nice; cela relève du principe de proximité; par contre, nous trouvons des cantons plus éloignés; celui de Roquebillaire, dans la Vésubie moyenne, fait suite à ceux de Contes et de Levens; l'attraction demeure naturellement forte, comme pour celui de Villars s/Var; le canton de Roquesteron regarde de la même façon vers Nice, avec la vallée de l'Esteron. Dans le deuxième groupe, nous remarquons des cantons à l'est du Var comme : Sospel, Breil; la vallée de la Vésubie avec Lantosque et St-Martin; le Var moyen avec Puget-Théniers; le haut Var avec Guillaumes; la Tinée avec St-Sauveur et Saint-Etienne; le canton de Coursegoules communique par le Bouyon avec le Var; le canton de Saint-Auban subit, en partie, une

attraction de même nature; enfin, la présence des cantons de Vence et de Cagnes s'explique par la proximité de Nice. Le dernier lot, enfin, ne comprend comme représentant des cantons de montagne de l'arrondissement de Nice, que Tende, ce qui est normal, car ce canton est à l'extrémité nord-est du département et il n'est devenu français en 1946; le canton de Saint-Vallier à l'extrémité occidentale du département, subit l'attraction de Grasse; les cantons qui restent sont, ou bien littoraux, ou font partie de l'ensemble grassois.

Nice est ainsi fortement reliée à tout son arrondissement, littoral exclu, mais exerce aussi une attraction de l'autre côté du Var, sur les bordures nord et est de l'arrondissement de Grasse. Si nous comparons notre étude à celle de M. Blanchard, nous constatons les points communs suivants: les Préalpes de Nice sont en tête, la Vésubie est bien placée dans les deux cas, la Tinée est par contre plus homogène d'après nos renseignements, le moyen Var est de son côté bien placé; nous retrouvons les mêmes conclusions en ce qui concerne la part du littoral. Dans l'ensemble, les deux études conduisent aux mêmes conclusions. Il semble que le cadastre reflète avant tout, le phénomène d'émigration vers Nice, l'ouvrage de M. Kayser "Campagnes et Villes de la Côte d'azur", en apporte des preuves. L'exemple de Tourrette-Levens (canton de Levens) et ceux de Cantaron et de Drap (canton de Contes) nous indiquent que la propriété niçoise est, dans la plupart des cas, "microfondiaire", c'est évidemment, l'impossibilité de vivre sur d'aussi petites parcelles qui est à l'origine de l'émigration vers Nice, la proximité aidant de son côté. La majeure partie des cantons comportant des contribuables niçois, permet la même explication. Un autre facteur intervient également; il s'agit de l'attrait offert par certaines régions du département comme lieux de vacances ou de sports d'hiver: ainsi St Martin-Vésubie, la vallée de la Tinée, le haut Var, et pour le ski, Valberg et Auron; on s'explique que des citoyens, anciens émigrés, ou sans liens particuliers avec la montagne, aient conservé ou acquis des biens dans ces cantons. Dans l'ensemble, l'étude du cadastre est un accord avec celle du recensement. Examinons maintenant le cadastre des Basses-Alpes.

- Plus de 2 % du total des contribuables:
Entrevaux 7,8; Annot 7,52; Colmars 6,1: St-André-les-alpes 4,2; Allos 3; Barême 2,7.
- de 1 à 0,5% du total des contribuables :
Mezel 0,88; Senez 0,8; Castellane et La Javie 0,6; Valensole et Manosque 0,5.
- Moins de 0,5% du total des contribuables : le reste des cantons.

La proportion des Niçois part de 7,8% pour atteindre 0%. Entrevaux, dont le canton entre en pointe dans les Alpes-Maritimes, a le chiffre le plus élevé, mais il ne fait qu'égaliser celui de Villefranche ou de Tende, qui sont en fin de classement, alors que Puget-Théniers, dont le canton est limitrophe de celui d'Entrevaux, a 20,6% ; la limite départementale joue donc un rôle certain. Les autres cantons, qui présentent plus de 2% de contribuables niçois, sont également riverains des Alpes-Maritimes, comme Allos et Colmars, qui sont des stations fréquentées par les Niçois. Il est à noter que la ligne de chemin de fer Nice-Digne a permis aux Niçois de venir résider en été dans le haut Verdon, mais qu'en outre, elle a été un élément favorisant l'émigration des Bas-Alpins vers Nice : les cantons présentant les plus grands pourcentages de contribuables niçois sont traversés par la voie ferrée.

Cette étude du cadastre des Basses-Alpes nous montre ainsi la réalité des limites administratives départementales, le rôle joué par la petite ligne de chemin de fer, l'attrait des stations touristiques. Dans l'ensemble, la présence de contribuables niçois concrétise une ancienne émigration vers Nice, les citoyens revenant au pays pour leurs loisirs; les stations tant hivernales qu'estivales, pouvant entraîner l'acquisition de résidences secondaires.

En ce qui concerne le cadastre du Var, notre étude ne comprend pas les cantons autour de Toulon, soit : Toulon lui-même, Le Beausset, Collobrières, Cuers, Hyères, Ollioules, La Seyne, Solliès-Pont. Pour le reste, le classement donne :

- 3% du total des contribuables

Callas, Fayence.

– de 1,4 à 1 % du total des contribuables

Salernes 1,4; Tavernes 1,3; Draguignan 1,2; Lorgues, Fréjus 1,1; Le Luc, Camps S/Artuby 1.

– le reste des cantons comporte moins de 1% du total des contribuables.

Le classement reflète la plus ou moins grande proximité de Nice. Les cantons agricoles de l'intérieur ont connu une certaine émigration vers Nice, les personnes parties conservant souvent une propriété du pays, comme nous l'avons vu pour les autres départements. Il convient de remarquer que, de plus en plus, des citoyens niçois font l'acquisition de propriétés sur le rivage varois; en effet, la spéculation et la densité d'occupation très forte sur la Côte d'Azur niçoise contraignent ces derniers à acquérir des propriétés dans le département voisin pour y séjourner en fin de semaine et ensuite pour y prendre leur retraite. Il semble ainsi que, de plus en plus, la présence de contribuables niçois dans le Var sera le fait de l'acquisition de propriétés par ces derniers, plutôt que la marque d'une émigration vers Nice de Varoise conserve un bien; le succès grandissant de la Côte varoise apporte des ressources à la population locale.

L'étude des cadastres des trois départements fournit ainsi des éléments concernant les mouvements de population entre Nice et les départements voisins.

La ville doit beaucoup à la montagne et aux Préalpes, et peu au littoral on ce qui concerne les Alpes-Maritimes; dans les Basses-Alpes, la voie ferrée a joué un rôle non négligeable; dans le Var enfin, le principe de proximité se manifeste comme dans les autres départements. Les départements voisins sont recherchés comme lieux de détente et de villégiature; la Côte varoise témoigne d'une extension vers l'ouest de l'influence niçoise.

L'importance de la population niçoise pose le grand problème de son ravitaillement; c'est un bon critère de l'influence régionale.

Le ravitaillement de Nice.

Un aperçu général de la provenance géographique des produits de consommation nous est donné par une statistique, aimablement communiquée par Sicardi, Directeur d'une entreprise de dégroupage qui ravitaille les grossistes du département.

Morbihan : charcuterie 72 tonnes; Ile-et-Vilaine: produits laitiers 132 t.; Sarthe: produits laitiers 410 t.; Seine: œufs 20t.; Nord: produits laitiers 54 t., charcuterie 288 t.; Haut-Rhin: produits laitiers 296t.; Jura: produits laitiers et charcuterie 388 t.; Vosges: produits laitiers 220 t.; Meuse : produits laitiers 852 t.; Savoie: charcuterie 145 t.; Ain: produits laitiers 55 t. Rhône, Saône-et-Loire: produits laitiers 520 t.; Rhône: charcuterie 145t.; Puy-de -Dôme et environs: charcuterie et produits laitiers 348 t.; Corrèze: charcuterie 150 t.; Tarn-et-Garonne: produits laitiers 290t.; Haute-Garonne: lait 763t. Bouches-du-Rhône; produits laitiers 5 t. -Pyrénées orientales: légumes 5t.; Vintimille: produits laitiers et charcuterie 602 t.

Nous remarquons que la majorité des régions françaises ravitaillent Nice en produits laitiers et en charcuterie. Il est bon de savoir quelle peut être la contribution du département à son propre ravitaillement. Selon IM. J. Fenart, Ingénieur en chef, Directeur des services agricoles des Alpes-Maritimes, le bilan de la production locale offre l'aspect suivant:

- pour les céréales, avec de 1600 à 1800 hectares suivant les années, le département se classe eu 89e rang, avant la Seine, et après le Territoire de Belfort.

- pour les plantes sarclées, 1800 hectares, soit le 88e rang.

- en ce qui concerne la production du lait, le département satisfait 42% du lait consommé en nature.

- les fruits et légumes représentent 20 à 25 % de la consommation.

- enfin 8%, pour la viande, y compris la volaille.

Dans l'ensemble, la situation est défavorable, et la région ne pourrait vivre sans apports extérieurs.

Le ravitaillement en poisson.

La méditerranée fournit environ 2000 tonnes réparties de la façon suivante : 400 tonnes pour la pêche locale, dont 65 tonnes sont à l'actif des pêcheurs niçois; 900 tonnes proviennent de Sète et de ses environs; 700 tonnes de Marseille et de ses environs. Pour les poissons venus des ports de la mer du Nord et de l'Atlantique, le tonnage a été de 4030 tonnes en 1962, la répartition étant : Boulogne 1966 t., la Bretagne (surtout Lorient) 1350 t., La Rochelle 713 t.

En somme, la pêche locale ne représente que 400 tonnes sur un total d'environ 6000 tonnes.

Le ravitaillement en viande.

Pendant l'année 1962, les abattoirs de Nice ont traité 24.473 tonnes, dont 18.057 t. de viande foraine et 6.415 t. de viande provenant d'animaux abattus. A côté de ces chiffres, quelles sont les disponibilités locales ? Elles ne s'élevaient qu'à 915 tonnes, en 1961, alors que la consommation était évaluée à 52.177 t. Le déficit est particulièrement fort pour les bovins: 30 bœufs; il l'est moins pour les moutons : 15800 têtes. Le département dépend ainsi presque exclusivement d'apports extérieurs; les régions expéditrices sont les suivantes :

- pour les bovins, soit 10.000 t. y compris les veaux, les bovidés viennent de l'Allier, de l'Aveyron, de la Dordogne, de la Creuse, de la Saône-et-Loire; les veaux de la Haute-Loire, du Puy-de-Dôme, de l'Aveyron, de la Lozère.
- pour les ovins, soit 12.000 têtes, les Basses-Alpes, les Hautes-Alpes, la Corrèze, la Dordogne.
- pour les porcins, soit 42.600, l'Allier et les Bouches-du-Rhône et 1200 porcs engraisés dans le département, proviennent de l'Allier.

Dans l'ensemble, la faiblesse de la contribution départementale est manifeste, même en ce qui concerne la viande de mouton qui est le plus répandu parmi le bétail: son apport ne serait que le dixième environ de la consommation de viande ovine. C'est dans le domaine de la production laitière que le département est le mieux placé.

Le ravitaillement en lait.

Sur le plan local, la collecte du lait est surtout l'affaire de coopératives laitières agricoles. L'Union Régionale des Coopératives agricoles Laitières groupe 18 coopératives dont trois des Basses-alpes (Barcelonnette, Allos, Annot); la Centrale Laitière de Nice, qui fait partie de l'U.R.C.A.L., est ravitaillée de la façon suivante, comme nous le montrent les chiffres de l'année 1961 :

Haut-Var 750.441 litres; Var moyen 452.753 l.; Var inférieur 1.203.181 l.; Venanson 38.010 l.; St-Martin-Vésubie 53.466 l.; Roquebillière 202.152 l.; Lantosque 339.454 l.; La Bollène-Vésubie 22.483 l.; Tinée 465.845 l. Clans 94.487 l.; alios 1.139.259 l.; Barcelonnette 1.128.339 l.; Annot 418.232 l. Le total est de 6.288.103 litres, l'apport des Basses-Alpes étant de 2.685.830. Litres.

Il s'ajoute un petit ramassage autour de Nice par les industriels, à Saint-Paul de Vence, Plan-du-Var, St-Martin-du-Var et dans la vallée du Paillon; cela représente peu de chose. A Nice même, on compte 62 exploitants ayant 524 vaches; elles fourniraient environ 2.305.600 litres dans l'année.

Le reste du lait provient des Hautes-Alpes (région de Laragne), de la région lyonnaise, et de la région de Montauban. Ainsi, apports locaux (y compris les trois coopératives bas-alpines) et apports du reste de la France s'équilibrent sensiblement, ce qui est le bilan le plus favorable au ravitaillement du département. En matière de fruits et légumes, l'apport local, tout en étant plus modeste, est quand même relativement satisfaisant.

Le ravitaillement en fruits et légumes.

En 1960, la quantité totale commercialisée, a été de 125.000 tonnes qui se répartissaient en 25.000 tonnes de production locale commercialisée et en 100.000 tonnes commercialisées par 78 négociants grossistes. La production locale vendue se détaillait en : 40 % de fruits, 20 % de tomates, 10 % d'artichauts, 20% de légumes verts, 10 de divers. La liste des producteurs-vendeurs fréquentant le marché de lace permet, d'une part, de déterminer quelles sont les localités productrices, et, d'autre part de mesurer jusqu'à l'attraction de Nice se fait sentir dans ce domaine.

– Plus de 1.000 producteurs-vendeurs :

Nice 1.035 sur un total de 1.600 véritables exploitants, plus 200 petits exploitants (activité secondaire).

– Plus de 300 producteurs-vendeurs :

Cagnes s/mer 338, Saint-Laurent-du-Var 328.

– Plus de 50 producteurs-vendeurs :

Vence 98, Antibes 74, Carros 64, Contes 60, Tourette-Levens 57, Villeneuve-Loubet 55, Grasse 54, St-Paul 52.

– Plus de 20 producteurs-vendeurs :

Colomars, La Gaude, La Trinité-Victor 44, La Colle s/Loup 43, Eze 42, Tourrette s/loup 41, Biot 39, Villefranche 38, St-Jeannet 36, Menton 35, Falicon 26, St- Martin -du-Var 25.

– Plus de 10 producteurs-vendeurs :

Castagniers 19, Mougins 18, Cantaron et Roquebrune-Cap-Martin 17, Beaulieu, Drap St-André-de-Nice 14, Mandelieu 13, Berre-les-Alpes, Pégomas, Touët s/Var, Vallauris 12, Chateauneuf-de-Contes 11, La Roquette s/Siagne, Mouans-Sartoux 10.

– Enfin de nombreuses communes du littoral et des coteaux sont représentées chacune par moins de 10 producteurs-vendeurs.

Dans l'ensemble, les communes qui envoient le plus de marchands sont celles traversées ou au voisinage des cours d'eau descendant vers la mer : le Var, le Loup, la Cagne, etc ...

Quant au reste de l'approvisionnement, il provient des grandes régions spécialisées de France et de d'Afrique du Nord, de l'Italie, de l'Espagne.

Nice apparaît ainsi, du fait de sa population importante, comme un centre de forte consommation, comme un marché qui attire mais qui rayonne également autour de lui. C'est dire que dans le domaine économique, la ville exerce une certaine influence dont il convient de dégager le caractère et de préciser les limites.

L'influence économique de Nice.

Sous examinerons successivement la fonction commerciale, le rôle financier, l'audience de la presse.

L'influence commerciale de Nice.

Un aspect du rôle économique prépondérant de Nice se manifeste par la distribution du nombre des grossistes en alimentation et en épicerie du département. Sur un total de 38 grossistes, Nice en compte 25, Puget-Thénières 1, Grasse 1, Cannes 5, Antibes 2, Cagnes 3, Menton 1. Cette liste montre de façon suffisante, la part éminente qui revient à Nice. Cependant, le domaine d'influence des entreprises de dégroupages est plus significatif, car ce sont elles qui ravitaillent en grande partie les grossistes. L'influence de ces maisons est limitée au cadre départemental; dans les départements limitrophes, Digne dans les Basses-Alpes et Toulon dans le Var, dominant le marché. Pourtant, prise globalement, l'influence de Nice déborde le cadre départemental. C'est ainsi que certains commerçants de St-Raphaël et de Fréjus viennent se ravitailler à Nice au marché; de même les abattoirs de la cité attirent des bouchers qui y trouvent des prix plus avantageux; de même aussi, en ce qui concerne le ravitaillement en poissons de l'Atlantique et de la mer du Nord; le littoral varois de Fréjus-St Raphaël subit ainsi, à des titres divers, et dans des proportions variées, l'influence de la capitale de la Côte d'Azur. Dans les Basses-Alpes, la faiblesse de la population et le caractère discontinu du peuplement, ne créent pas de conditions particulièrement favorables. Entrevaux est placée dans le domaine d'influence de Nice; celle-ci s'étend jusqu'à Annot; au-delà, l'influence de Digne domine.

Il peut être intéressant de connaître quelle est l'étendue du domaine de vente de produits de grande consommation, à savoir les médicaments. Les grossistes en pharmacie de Nice fournissent tout le département où ils n'ont de concurrence que de maisons monégasques. Dans le département du Var, tout le littoral jusqu'à St-Tropez-Ste-Maxime inclus, les régions de Fayence, Camps, Bargemon, Le Muy, Puget s/Argens, Roquebrune s/Argens; dans les Basses-Alpes, Entrevaux, Annot, St-cendré-les-Alpes, Colmars, Château-Arnoux, Sisteron; enfin toute la Corse.

Les liens commerciaux entre une ville et sa région se doublent naturellement de liens financiers.

Le rôle financier de Nice.

Cette étude qui est capitale pour la compréhension de la vie d'une région, est hélas, rendue bien difficile par l'impossibilité d'avoir accès aux documents significatifs. Aussi nous ne présentons que le tableau de l'étendue géographique de la clientèle de la Banque de Nice, établissement de caractère local. La clientèle est surtout composée de commerçants. Dans la montagne, celle-ci est faible, soit : à Puget-Thénières 2 personnes, à Valberg 3, à Auron 2, dans la vallée de la Vésubie 1 (il existe à St- Martin une petite banque). Sur le littoral : à Menton 2 à 3 clients, à Monaco quelques particuliers; de Beaulieu et de Villefranche on vient à Nice pour traiter. Sur l'autre rive du Var, Cagnes offre 3 personnes, Antibes 5, Cannes 5; ailleurs, pas de clientèle permanente. Dans l'ensemble, l'influence départementale est médiocre; cela tient au fait que la Banque n'a pas de succursales et surtout à la très forte implantation des grandes banques tant nationales qu'étrangères. En dehors du département, l'influence est nulle dans les Basses-Alpes et en Corse; par contre, elle se manifeste dans le département du Var, à Fréjus et à St-Raphaël, où on compte une dizaine de clients dans le domaine de l'immobilier. Le développement des activités bancaires locales dépend en grande partie de l'implantation de succursales dans les villes de la Côte; pour l'instant cette banque travaille surtout avec sa clientèle niçoise, soit environ 3.000 personnes.

Un domaine est particulièrement significatif en tant que critère de l'influence régionale, il s'agit de l'influence de la presse dont le rôle dépasse d'ailleurs le cadre économique.

L'influence de la presse niçoise.

La presse niçoise règne sans concurrence dans tout le département des Alpes-Maritimes où elle offre des éditions spécialisées pour chaque localité. L'intérêt est alors de connaître quelle est sa position dans les départements limitrophes où elle rencontre essentiellement la presse marseillaise. La revue "Vendre", dans son numéro de janvier 1962, indique les chiffres de diffusion des deux grands journaux rivaux : Le Provençal et Nice-Matin. Le premier journal avait un chiffre de 193.534 en décembre 1960 et se plaçait au 14^e rang des grands quotidiens; le second 134.966 en août 1961 et au 24^e rang. Hors des limites départementales, dans les Basses-Alpes, nous pensons que la zone d'influence majoritaire de la presse niçoise ne dépasse pas les cantons d'Entrevaux, d'Annot et de Castellane; le haut Verdon est davantage tourné vers Marseille. D'après des renseignements que nous avons obtenus à Digne, Sisteron, Forcalquier, Manosque marquent la limite de diffusion de la presse niçoise; à Digne, 1/4 des journaux vendus viennent de Nice, les 3/4 restant de Marseille; dans l'ensemble, l'audience de la presse niçoise est moins forte que celle de la presse marseillaise. Dans le Var, l'influence de Nice est prépondérante à l'est d'une ligne Cavalaire- de Luc-Lorgues-Druguignan; à l'ouest domine la presse de Marseille, et autour de Toulon, la "République de Toulon". D'après des renseignements obtenus sur place, à Druguignan, le Provençal représente à peu près 55% des ventes, mais son rival niçois marque des progrès depuis l'ouverture de l'autoroute; à Fréjus-St-Raphaël la presse niçoise domine avec au moins 2/3 des ventes; il est probable que cet avantage se maintient tout en diminuant à mesure qu'on approche de St-Tropez; d'une façon générale le tiers oriental du Var est sous l'influence de la presse niçoise. Enfin, en ce qui concerne la Corse, nous pensons que la presse niçoise l'emporte sur celle marseillaise.

La presse de Nice manifeste ainsi un dynamisme certain qui paraît, dépasser quelque peu le rôle économique général de la cité. A côté de ces liens économiques, les services administratifs, culturels et sociaux renforcent la cohésion entre la ville et sa région.

Les services administratifs, Culturels et Sociaux.

Les services administratifs.

Nice, compte tenu du chiffre de sa population, ne possède pas une autonomie suffisante; son département fait partie de la circonscription d'action régionale "Provence-Côte d'Azur-Corse", dont le siège est à Marseille. Nice dépend également de Marseille dans le domaine de la construction où réside l'urbaniste en chef; la Cour d'Appel est à Aix; de nombreuses grandes administrations dépendent également de cette ville; l'enseignement des Alpes-Maritimes est sous le ressort de l'académie d'Aix-Marseille. Pour l'instant, Nice ne dispose que d'une Faculté de Droit et des Sciences économiques de plein exercice; dans ce domaine il semble cependant qu'on s'achemine vers une plus grande autonomie. Il faut ajouter que l'absence d'enseignement médical constitue un grave problème dans une région si densément peuplée et qui a besoin de nombreux internes pour les multiples services de médecine et chirurgie; notons qu'en 1961, sur 20.000 malades entrés dans les hôpitaux niçois, 7.000 n'habitaient pas Nice, ni même le département.

Il faut mentionner cependant que Nice possède certains organismes à caractère interdépartemental, qui agissent en tant qu'organismes régionaux :

- le Tribunal administratif a pour compétence les Alpes-Maritimes, le Var et la Corse;
- la Direction régionale du Travail a pour compétence les Alpes-Maritimes et la Corse;

– les Douanes, les Alpes-Maritimes et le Var; etc....

Dans l'ensemble, Nice ne possède pas encore tous les organismes que l'importance du département justifierait; pour trop de services elle dépend de Marseille. Cependant, ses services culturels attirent un certain nombre d'étudiants.

Les services culturels.

Les deux départements des Basses-Alpes et du Var envoient quelques élèves dans l'enseignement technique, mais il est plus intéressant de connaître quelle est l'attraction exercée par les établissements d'enseignement supérieur existant actuellement; des Basses-Alpes viennent 7 étudiants dont 1 d'Annot, 1 de Barcelonnette, 1 de Castillon, 2 de Digne, 1 de St-Auban, 1 de Valernes. Du Var on compte 54 étudiants dont Aups 1, Blancon 1, Callas 1, Cavalaire 1, Le Cannet des Maures 1, Draguignan 8, Flasson s/Issole 1, Fayence 1, Hyères 3, Fréjus 3, Les Arcs 1, Lorgues 1, St-Aygulf 1, St-Tropez 3, Toulon 10, St-Raphaël 17. Sur ce total, la Faculté de droit de Nice présente 22 étudiants, le Collège Littéraire 27, l'Institut d'Études scientifiques les 5 restant. De Corse arrivent 37 étudiants dont 21 pour la Faculté de Droit, 14 pour le Collège Littéraire, 2 enfin pour l'institut scientifique.

Il nous paraît raisonnable d'admettre que lorsque Nice aura sa vie universitaire normale et complète, son influence ira grandissant dans les départements voisins.

À côté de l'influence universitaire, l'influence médicale exerce également un attrait mais qui est contrarié, dans le cas de Nice, par l'absence de Faculté ou d'École de Médecine.

L'influence médicale de Nice.

Une étude réalisée par la Préfecture des Alpes-Maritimes et concernant l'année 1961, indique le nombre de malades venus des départements voisins. Le Var a présenté 193 malades dont 25 en neuro-chirurgie et 45 en neuro-psychiatrie, le reste se répartissant entre les autres spécialités (3 accouchées seulement). Les Basses-Alpes ont envoyé 101 malades dont 10 en neuro-psychiatrie, le reste distribué dans les autres spécialités (6 accouchées). La Corse enfin, 69 personnes dont 13 en neuro-psychiatrie (pas d'accouchées). Ces trois départements ont un effectif de 363 personnes, les autres départements 737, les touristes étrangers 878, les cantons des Alpes-Maritimes à l'exception de ceux de Nice 5.018, Nice et les communes de ses cantons (Falicon, St-André, La Trinité-Victor) 14.228; le total était de 21.249. Les touristes étrangers et les originaires des départements, autres que ceux limitrophes, comprennent les accidentés de la route.

Une enquête faite dans les cliniques d'accouchement indique que la clientèle non niçoise, comprend surtout des patientes venues de la montagne; sur le reste du littoral, la présence de cliniques d'accouchement dans les diverses localités freine l'attraction vers Nice.

Dans l'ensemble, l'influence de Nice est assez médiocre hors du département; ceux limitrophes sont surtout attirés par le service psychiatrique et pour le Var, par la neuro-chirurgie; il s'agit de blessés de la route qui étaient acheminés vers Nice du fait de la saturation des hôpitaux de Toulon et de Marseille.

La création tant attendue d'un enseignement médical à la mesure des besoins s'accompagnera, là encore, d'une influence régionale plus étendue et plus soutenue.

Considérons, pour achever ce tableau des liens entre Nice et son environnement, autre aspect humain; celui du marché du travail.

Le marché du travail.

Toute grande ville, de par ses fonctions multiples, offre des possibilités d'emploi qui

exercent un pouvoir d'attraction dans son environnement.

La connaissance des limites de cette influence permet de préciser l'étendue du rayonnement régional de la cité. L'I.N.S.E.E., exploitant le recensement de 1954, a étudié cette question; de notre côté, nous nous sommes adressés à un certain nombre d'entreprises et avons écrit aux maires des Communes, afin de déterminer quelles étaient les communes qui envoyaient certains de leurs habitants travailler quotidiennement à Nice.

Les limites apparaissent clairement: aucune personne ne vient travailler depuis les Basses-Alpes ni depuis le Var; par contre, des Italiens franchissent tous les jours la frontière. Tout le littoral du département est attiré, de eue la région comprise entre Cannes et Grasse, tout le canton de Vence, enfin quelques communes des cantons de Coursegoules et de Roquesteron. Dans la vallée du Var, la limite est Plan-du-Var; dans la vallée de la Roya, l'interruption de la voie ferrée après Breil, limite pratiquement à cette commune les migrations quotidiennes vers Nice; dans la Bévera, Sospel envoie un contingent substantiel. Enfin il reste la banlieue non littorale de Nice, l'ensemble des cantons de Levens, L'Escarène, Contes, pour lesquels joue le principe de proximité et dont le débouché naturel, lié à la vallée du Paillon, est Nice.

Dans l'ensemble, l'attraction offerte par Nice comme perché du travail, ne touche pas les départements limitrophes; vers l'intérieur du département elle cesse dès qu'on aborde la montagne; par contre, les frontaliers italiens sont attirés par les possibilités de travail de la cité azurée.

Les différents critères mesurant l'influence de Nice par rapport à la région, se rejoignent à peu de chose près; ces formes de relation, variées par leur nature, s'accompagnent de liaisons représentées par les communications.

Les communications entre Nice et sa région.

Les services des autocars montrent bien comment l'influence de Nice ne déborde guère le cadre départemental; en effet, sur le littoral, les services au départ de Nice vers Cannes s'arrêtent dans cette ville; les localités du département du Var ne sont desservies, toujours à partir de Nice, que par des véhicules dont la ville de destination est Aix, Marseille, Avignon, Lyon ou Paris. Vers l'est, les autocars niçois atteignent Gênes. Vers l'intérieur, les lignes répondent aux besoins des vallées du département; au delà des limites administratives, les services relèvent des liaisons à grande distance vers Digne ou plus loin.

Les chemins de fer présentent sensiblement les mêmes caractères. Dans la direction de l'ouest, on compte, on moyenne, 1 omnibus pour Marseille, 1 express pour Toulon, 1 omnibus pour Draguignan, 3 omnibus pour St-Raphaël, 11 omnibus et 16 trains, qui poursuivent au delà, pour Cannes. Vers l'est, il y a 19 trains pour Vintimille, dont 12 omnibus et 6 trains continuant sur Milan ou Rome, en plus 5 omnibus pour Menton. Sur la ligne de Breil, 6 omnibus. Enfin il ne faut pas oublier le chemin de fer départemental vers Digne.

Là encore nous constatons que les relations sont particulièrement nombreuses jusqu'à Cannes; au delà, leur chiffre diminue très sensiblement.

La vocation de l'aéroport de Nice-Côte d'Azur lui permet de satisfaire une clientèle qui s'étend depuis Ste-Maxime et St-Tropez jusqu'à Gênes; la difficulté d'implantation d'un aéroport international sur le Riviera italienne explique cette extension de l'influence vers l'est.

Les liaisons téléphoniques sont également utiles dans la connaissance des formes de relation entre la ville et sa région. Grâce à l'amabilité de Monsieur Meynard, Inspecteur Principal des Télécommunications, nous avons pu rassembler quelques données de ces communications. Au départ de Nice, sont indiqués successivement le nombre de circuits, puis le trafic, qui est celui d'une heure chargée de mai 1962.

Alpes-Maritimes: Cannes 60 et 363; Antibes 20 et 275; Grasse 19 et 212; Menton 18

et 205; Vence 18 et 65 ; Puget-Théniers 9 et 26; Lantosque 6 et 21 ; Sospel 5 et 21; St-Sauveur s/Tinée 6 et 12.

Basses-Alpes: Digne 6 et 10; Sisteron 3 et 5; St-André-les-Alpes 6 et - Manosque 4;- Barcelonnette 3 et - ; les divers représentent 5 communications.

Var: Toulon 8 et 50 ; St-Raphaël 17 et 30 ; Draguignan 8 et 25 ; Ste-Maxime 11 et 13 ; St-Tropez - et 11 ; Hyères 4 et 10 ; Lavandou 4 et - Fréjus 3 et - ; diverses communications 8.

Corse: nous ne disposons que du nombre des circuits et non du trafic. Ajaccio 6; Bastia 5; Ile Rousse 3 ; Corte 2 ; Calvi 1.

Monaco : 63 et 345.

Bouches-du-Rhône: Marseille 36 et 230 ; Aix-en-Provence 3 et 18 ; diverses communications 10.

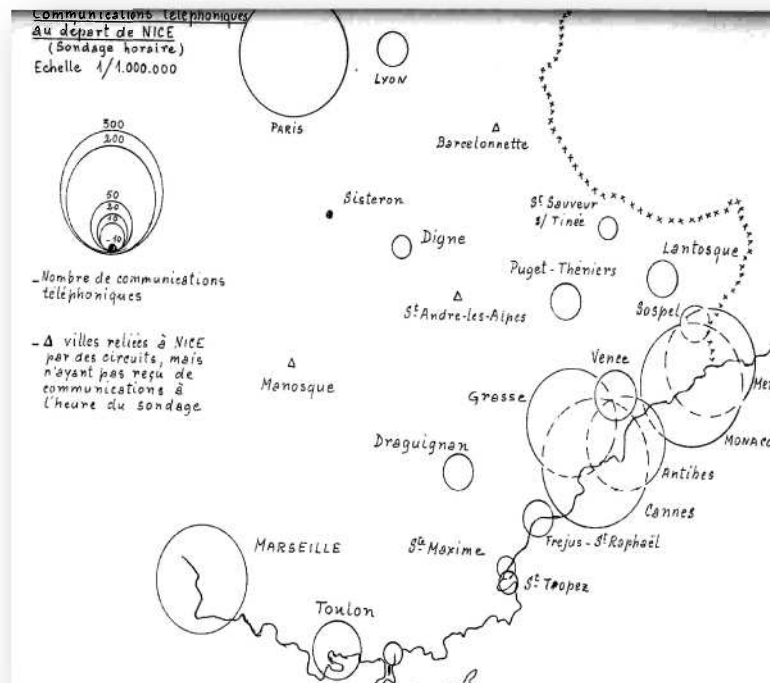
Rhône: 13 et 43 pour Lyon.

Région de Paris 50 et 414.

Les communications internationales: Grande-Bretagne 16 et 17 ; Belgique 11 et 11 ; Suisse 12 et 17 ; Italie Milan 11 et 17 ; San-Remo 6 et 16 ; Turin 5 et 12 ; Unes 8 et 8 ; Rome 4 et 2 ; Venise 1 et 2.

Ajoutons que les relations téléphoniques des autres centres des Alpes-Maritimes montrent que, dans l'ensemble, les communications pour Nice l'emportent sur celles en direction des autres localités et villes tant du département que hors de celui-ci.

Ces relations téléphoniques viennent confirmer nos enquêtes précédentes la vie de relation est particulièrement intense sur le littoral du département et dans la région entre Cannes et Grasse. De même, le littoral de l'est varois participe, dans une moindre mesure il est vrai, à cette vie de relation. La conclusion de ces diverses études et enquêtes permet de déterminer la nature des liens entre Nice et la région, et les diverses formes et limites de l'influence de Nice.



Les limites de l'influence régionale de Nice.

Au terme de cette étude, les limites de l'influence régionale de Nice apparaissent clairement. D'une part, on peut distinguer une région où l'influence de Nice est sans rivale, c'est à dire que les services dont les diverses localités ont besoin, proviennent directement ou indirectement de la capitale de la Côte d'Azur. Cette région correspond aux limites administratives du département; au delà en effet, et en tenant compte des services administratifs propres à chaque département qui orientent naturellement les habitants vers les préfectures ou sous-préfectures, les services proposés par Nice n'ont qu'une faible extension géographique. Ainsi le domaine où l'influence de Nice est sans rivale correspond grosso modo à son département. Au mieux, dans les Basses-Alpes, on peut reculer la limite jusqu'au haut Verdon ou au haut Var; la limite passe ensuite par le tunnel entre Annot et Thorame-Haute, puis entre le lac de Castillon et les sources de l'Estéron. Dans le département du Var, Nice n'exerce plus d'influence dominante, aussi la frontière départementale marque-t-elle la fin de celle-ci.

D'autre part, Nice exerce des influences diverses dans les départements voisins : d'ordre économique dans la partie orientale du Var et en Corse; mais surtout sa presse joue un rôle certain en Corse et pratiquement dans tout le tiers oriental du Var; de son côté, l'attraction universitaire n'est pas négligeable. Ainsi une seconde région d'influence niçoise plus étendue mais plus partielle également, se fait sentir.

Le problème est alors de savoir si Nice pourra agrandir et compléter ce second domaine. Il ne nous appartient pas de répondre, car trop d'éléments, d'intérêts sont en jeu. Par contre, il est souhaitable que Nice soit enfin pourvue de tous les attributs et fonctions, voire responsabilités, que son importance démographique et économique lui permet de demander.

LES DEFINITIONS DE LA REGION NIÇOISE



-: limite départementale.
- - -: limite de la région où NICE est sans rivale.
- . - : limite de la région où NICE exerce une certaine influence commerciale, intellectuelle, hospitalière.
- = = : limite de la région au delà de laquelle NICE n'exerce plus d'influence par sa presse.
- : migrants Italiens se rendant tous les jours à NICE.

Echelle : 1/1.000.000.

BIBLIOGRAPHIE.

- ACHER.- Evolution du Peuplement des Alpes-Maritimes, Revue de Géographie Alpine N°3 , 1956.
- BLANCHARD.- Le Comté de Nice , Fayard.
- CHABOT et Divers^{auteurs}.- Carte des Aires d'Influence urbaine, T 8 Mémoires et documents du C.N.R.S.
- DALMASSO.- Nice, Station touristique et Grande Ville régionale Information Géographique N°2 , 1963.
- ESTRANGIN.- Le Marché du Lait sur la Côte d'Azur, Bulletin de Géographie d'Aix, 1956.
- ESTRANGIN.- La Population agricole des Alpes-Maritimes, Bulletin de Géographie d'Aix, 1956.
- HERMITTE.- L'Aménagement routier des Rivières française et italienne, Méditerranée 1961, n°3.
- IMBERT.- Villes proveçales et Cités d'Azur, Chambre de Commerce de Marseille.
- IMBERT.- A la découverte d'une population, Chambre de Commerce de Nice.
- IMBERT.- Esquisse de l'activité économique des Alpes-Maritimes idem.
- KAYSER.- Campagnes et Villes de la Côte d'Azur, Editions du Rocher, Monaco.
- SABATIER.- Etude géographique du Port de Nice, Recherches Régionales, n°2, 1963, Archives départementales, Nice.